

on connoit la délicatesse, n'en paroît du tout point contente, que les Grands y paroissent fort sensibles; les derniers avis de *Madrid* disent même que le Prince Regnant a été bien éloigné d'y donner son consentement, comme on l'avoit publié; & ajoutent au contraire qu'il a envoyé ordre à ses Ambassadeurs à la Cour de *France* de se retirer, & fait notifier à l'Abbé de Livry & à Mr. Robin, Ministres de S. M. T. C. à *Madrid*, de sortir de ses Etats. Comme le renvoi de cette Princesse est tout-à-fait résolu à la Cour de *France*, on s'attend bien qu'un éclat de cette nature causera du refroidissement entre les deux Couronnes: il faut en attendre les suites, & quel train ce contretens fera prendre aux Négociations de *Cambrai*, que les Ministres Espagnols ont, dit-on, ordre de suspendre.

IV. Le départ de la Princesse Doitairiere, veuve du feu Prince Regnant Don *Loïs I.*, n'a pas été différé au mois d'Avril, comme on l'avoit écrit dernièrement d'*Espagne*, & soit que toutes les dispositions pour son voyage fussent faites, ou que ce qui vient de ce passer en *France* à l'égard de l'Infante, ait déterminé la Cour à ne la plus retenir, cette Princesse partit le 15. Mars avec une nombreuse suite pour retourner dans sa Patrie, accompagnée du Marquis de Valero, Major-dôme Major du Prince Regnant, & de la Duchesse de Montellano, la Dame d'Honneur, qui ont ordre de la conduire jusqu'à *Irum*, & de la remettre entre les mains des personnes qui doivent y venir de *France* pour la recevoir. Cette Princesse a trouvé à *Burgos* cent mille écus qui y avoient été envoyez de *Segovie*, pour les frais de son voyage, & est escortée par un Détachement des Gardes du Corps à cheval. La route qu'elle a prise est différente de celle que tiendra l'Infan-